

LA VIE OUVRIÈRE EN FRANCE...

LES SALAIRES: (suite et fin) (1)

«Les marais salants étaient autrefois une source de prospérité inouïe pour le pays de Guérande, qui renferme 32 à 33 mille œillets. Aujourd'hui c'est une propriété bien dépréciée, car il arrive souvent que l'œillet, que l'on se disputait à 400 ou 500 francs, ne trouve plus d'acquéreur, tellement ont diminué les bénéfices du propriétaire et du paludier. Le paludier a un quart de la récolte; mais il ne peut guère cultiver plus de 50 œillets, et les profits accessoires qu'il peut réaliser, soit en transportant le sel, soit en réparant les marais, ne sont pas considérables. Le tout ne lui rapporte certainement pas 300 francs par an. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que la misère règne dans ces pays qui ont été si riches! (2) (*)». Un œillet rapporte, à Batz, de 21 à 22 francs, dont 13 sont prélevés par le propriétaire et 4fr.50 par le paludier. Le reste est affecté aux réparations et à l'impôt (**).

Quelques professions, comme nous l'avons déjà remarqué précédemment, ne sont qu'en apparence plus favorisées que les autres. Les tailleurs verriers, qui travaillent aux pièces, gagnent environ 7 francs pour une journée de dix à onze heures; mais les fatigues de cette profession leur imposent cent vingt jours de chômage par an. Aucun ouvrier du verre ne peut travailler plus de vingt jours par mois. Les ouvriers diamantaires touchent environ 15 francs; mais ils ont à fournir des instruments et à acquitter des frais qui réduisent cette somme à 9 francs, salaire effectif. Les ouvriers boulangers, qui sont environ 8.000 à Paris, gagnent de 45 à 49 francs par semaine, pour quatre journées quotidiennes; ils travaillent douze heures ou à peu près. Dans la banlieue, où la vie est aussi chère qu'à Paris, ils reçoivent, outre la nourriture, 60 francs par mois (**).

La Compagnie du Creusot a acquis depuis quelques années à Perreuil, commune voisine, une usine de briques réfractaires qui occupe environ cent cinquante ouvriers. Ces hommes fournissent onze heures de travail pour un salaire de 2 francs. Encore sont-ils obligés de chômer trois jours par quinzaine (4).

C'est surtout de faits semblables à celui-là qu'il faut tenir compte quand on dresse une statistique, car ils sont de nature à modifier les impressions et les chiffres suggérés par les conditions du travail dans les grands établissements. On les dédaigne cependant comme exceptionnels, quoiqu'ils deviennent de plus en plus fréquents et méritent ainsi de servir aux études sociologiques. De là les erreurs nombreuses et capitales de la statistique ouvrière.

Des ouvriers occupés il y a quelques années par l'administration de la régie et des domaines à des travaux de terrassement autour de l'Hôtel-Dieu du Creusot étaient astreints à un travail de neuf heures pour un salaire de 1fr.50, diminué des frais de réparation de leurs outils. Il en est d'autres plus malheureux encore: les bûcherons, par exemple, malgré les efforts que font beaucoup d'entre eux depuis quelques années pour améliorer leur condition. D'après une étude parue dans le *Réveil des paysans*, sous la

(1) Voir *L'Ouvrier des deux mondes* - n°5: 1er juin 1897 et n°6: 1er juillet 1897.

(2) H. du Fresne, *De Saint-Nazaire au Croisic*, Nantes, 1886.

(*) Cette dernière phrase disparaît dans la monographie finale.

(**) (***) Ces phrases ne figuraient pas dans la version originale de *L'Ouvrier des deux mondes* citée, seulement dans la monographie finale.

(4) *L'Avenir social*, Dijon, 1894.

signature d'un ancien officier, M. J.-B. Bouhey-Allex, les plus favorisés des bûcherons de la C'ôte-d'Or, arrivent à gagner annuellement 650 francs ainsi répartis: travail de forêt (15 octobre - 15 mai), 280 francs; culture et fenaison (15 mai - 15 juillet), 100 francs; moisson et culture (15 juillet -15 octobre), 210 francs; bénéfiques accessoires, 60 francs. La masse de ces ouvriers ne gagne pas au-delà de 500 francs.

Sur les 24.000 facteurs que compte l'administration des postes, 10.500 font des tournées quotidiennes de plus de 28 kilomètres; il y en a qui effectuent jusqu'à 40 kilomètres; ils reçoivent par an 600 francs de traitement, le vêtement et deux paires de chaussures. C'est une rétribution moyenne de 2 francs par jour. Le salaire moyen de certains tisserands à la main de la région de Cholet descend au-dessous de 1 franc par jour (*).

Répetons-le : ce qui fait l'étonnement du sociologue, c'est que cette dépréciation du travail se produise dans le même temps où s'accroît la richesse publique et dans une mesure presque exactement proportionnelle. Nous avons calculé, au début de cette étude, l'élévation prodigieuse dont a bénéficié la propriété industrielle depuis une trentaine d'années; la richesse privée a suivi ce mouvement d'un pas égal. On a procédé en 1892 à l'évaluation de la propriété bâtie en France. En comparant les chiffres obtenus, qui se rapportent à l'année 1890, avec ceux de 1853, on constate que le nombre des maisons bâties s'est élevé de 7.190.860 en 1853 à 7.720.078 en 1890, et que la valeur locative de ces propriétés, estimée originairement à 710.801.273 francs, l'était en 1890 à 2.810.412.600 francs (5). Si le salaire, c'est-à-dire la valeur à laquelle on loue la propriété-travail, avait suivi la même progression, les travailleurs, qui gagnaient en 1853 environ 3 francs par jour, auraient dû gagner 9 francs en 1890. Or ils ne gagnent actuellement que 4fr.85, ce qui signifie que le salaire, pendant les trente-cinq dernières années, ne s'est élevé, par rapport à l'augmentation de la richesse privée, que dans la proportion de 2 à 4.

Personne, au reste, sinon les hommes de mauvaise foi, ne songe plus à le contester. Les lettres publiées en 1894 par «un patron» dans le *Figaro* (6) témoignent que si les salaires ont depuis vingt ans environ constamment progressé (ce qui est à peu près exact), la simultanéité d'augmentation des prix d'achat a neutralisé pour les travailleurs les effets de cette progression. «*Chaque opérateur, étant en même temps un consommateur, s'est trouvé, en dernière analyse, obligé de reverser à la masse le surplus de son gain pour solder l'accroissement de sa dépense*», de sorte qu'il ne lui est pas moins impossible d'épargner aujourd'hui qu'il y a trente ans, bien qu'il gagne un tiers de plus qu'à cette époque. A qui la faute? demande ce patron. Et il répond: aux lois, car toutes les lois pèsent sur les salaires. «*Le principe actuel est d'imposer la production, à charge pour elle de se faire rembourser par la consommation. On a donc fait des patrons des collecteurs d'impôts, non payés mais payants; en sorte que, si la prospérité industrielle vient à diminuer, pour quelque cause que ce soit, tout le poids de ce système retombe sur les salaires*». N'est-ce pas dans des termes presque identiques, la critique faite par Proudhon du système fiscal (7)?

Si, maintenant, l'on demande aux ouvriers eux-mêmes pourquoi leurs salaires n'ont pas progressé proportionnellement à la richesse collective (industrielle ou foncière), ils répondent que la faute en est aux «*crises industrielles et commerciales*». Il faut entendre par là, sans doute, la disparition d'une partie importante du petit commerce, qui faisait contrepoids à l'avidité des grands établissements, mais qui ne pouvait soutenir avantageusement leur concurrence, étant moins bien outillé et moins fourni de capitaux.

Le moyen commerce disparu, la grande industrie, le haut négoce se développèrent, augmentèrent l'un sa fabrication, l'autre ses achats, et comme, d'une part, la fermeture des petits ateliers mettait à leur disposition une surabondance de bras, que, d'autre part, le chiffre de leurs transactions croissait dans

(*) Cette dernière phrase disparaît dans la monographie finale.

(5) Une remarque intéressante à faire, c'est que la valeur de la propriété bâtie en France augmente régulièrement chaque année de 0,85 à 0,92% (**).

(**) Cette note ne figurait pas dans l'édition originale, elle apparaît dans la monographie finale.

(6) 2 avril 1894.

(7) *Théorie de l'impôt*, première partie.

une proportion considérable, compensant, et au-delà, la diminution nécessaire et générale du prix des produits, ils purent quadrupler le montant de leurs recettes et, par surcroît, neutraliser au détriment des salaires la loi de l'offre et de la demande, tendre aux forts et dure aux faibles, comme toutes les «lois» imaginables.

La justesse de cette explication se trouve confirmée par le ministère du Commerce lui-même (8). À cette question, posée par l'*Office du travail*: lequel vaut mieux pour l'ouvrier de travailler dans une petite maison ou dans un établissement important, la réponse est: sur sept cas examinés à ce point de vue, la moyenne des salaires a été dépassée deux fois dans des établissements occupant plus de 500 ouvriers; mais elle a été cinq fois inférieure aux chiffres relevés dans les maisons de moindre importance, d'où il résulte, suivant les termes mêmes du rapport publié à ce sujet, que l'accroissement d'importance des établissements tendrait plutôt à faire baisser les salaires.

Il reste à noter, d'ailleurs, que la condition du prolétariat va s'aggravant d'année en année. Au 15 mars 1894, le mouvement commercial et industriel français était considéré généralement comme inférieur à celui de l'année précédente. Parmi les syndicats adhérents à la *Fédération des travailleurs du Livre*, 16,7% des syndiqués étaient inoccupés dans le département de la Seine, et 5,4% en province; 41% des syndicats avec 32% des adhérents estimaient la situation actuelle moins bonne que celle de l'année 1892-93. Parmi les autres corporations, 70% des syndicats avec 80% des adhérents, exprimaient la même opinion. Les uns et les autres signalaient la hausse générale des denrées de première consommation, comme la viande, le beurre, le fromage (9). Et quelle que soit l'époque où l'on consulte le bulletin de l'*Office du travail*, on constate les mêmes résultats. (*)

Le pire, et qui démontre que l'organisme économique est la proie, non de troubles bénins et passagers, mais de désordres fonctionnels d'une extraordinaire gravité, c'est que cet état de misère n'est point spécial à la France, ni même à l'Europe. Il y a presque en tout temps à Londres 300.000 ouvriers qui ne gagnent pas au-delà de 22fr.50 par semaine. Le salaire de l'ouvrier russe est inférieur de 45% à celui de l'ouvrier américain et de 35% à celui de l'ouvrier anglais. La proportion entre la Russie et la France est comme 8 à 33. Dans certaines fabriques, les salaires sont de 35 copecks (1fr.05) par jour pour les hommes, de 25 copecks pour les jeunes garçons, de 20 copecks pour les femmes. De fréquentes amendes les réduisent encore. L'ouvrier russe ne dépense en moyenne que de 6 à 8 roubles par mois (environ 30 centimes par jour) pour sa nourriture.

D'après un rapport publié par le ministère de l'Agriculture des Etats-Unis, les salaires mensuels des travailleurs agricoles sont actuellement de 26 doll.46 dans les états de l'est, 23,33 dans le centre, 14,86 dans le sud, 23,61 dans les états de l'ouest, 32,16 dans la Montagne, 36,15 dans le Pacifique.

La *Revue hebdomadaire* de New-York a rapporté ainsi les résultats d'une enquête faite en 1892 dans la grande ville américaine, sur 292 industries occupant ensemble 317.757 ouvriers des deux sexes. Les matières premières transformées par ces ouvriers avaient une valeur de 357 millions de dollars, les produits fabriqués une valeur de 764 millions. En déduisant de ce dernier chiffre le prix d'achat de la matière, plus 62.380.000 dollars représentant les loyers, l'intérêt des capitaux, les frais de toute sorte, il restait à partager entre patrons et ouvriers une somme de 345 millions de dollars, soit 1.725 millions de francs. Comment s'effectua le partage?

Les patrons gardèrent 605 millions de francs; le bénéfice moyen de chacun d'eux fut de 200.000 francs. Les employés et les ouvriers, c'est-à-dire la totalité du personnel, reçurent ensemble 1.120 millions, soit par individu 708 dollars ou 3.540 francs. Mais comme les employés, depuis les subalternes jusqu'aux ingénieurs et directeurs, reçoivent un salaire plus élevé que les ouvriers, il convient, pour obtenir le salaire réel de ceux-ci, de retrancher de la somme de 3.540 francs la plus-value progressive affectée à chacun des membres du personnel administratif.

(8) *Salaires et durée du travail dans l'industrie française*, t.1, Bibliothèque de l'*Office du travail*, janv. 1894.

(9) *Bulletin de l'Office du Travail*, mai 1894.

(*) Ce paragraphe disparaît en entier dans la monographie finale.

Comment résoudre le problème qui se pose à ce sujet? Certains réclament l'intervention légale dans les relations du capital et du travail, sans observer qu'il faudrait, en limitant la durée de la journée, fixer le taux minimum du salaire, mais que fixer le salaire, ce serait hausser en proportion égale, sinon supérieure, le prix de vente des objets de consommation. D'autres écrivent, comme M. Maurice Charnay (10): «Supposons que les 317.757 ouvriers disparaissent brusquement, il n'y aura plus de travail, plus de produits, plus de dividendes. Qu'au contraire, ce soient les 3.000 patrons qu'on supprime, le travail continuera comme auparavant, les matières premières transformées deviendront des marchandises et trouveront les mêmes acheteurs; la seule différence, c'est que les ouvriers toucheront une plus forte rétribution ou travailleront moins longtemps pour faire place à la foule des inemployés». Peut-on imaginer une meilleure solution? C'est ce que nous examinerons plus-tard. (*)

Fernand et Maurice PELLOUTIER.

(10) *Petite République*, avril 1894.

(*) Ces deux dernières phrases disparaissent dans la monographie finale.